

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Madi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui vit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS		ARRIVÉES A								CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 38 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 40 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 28 Octobre.

SÉNAT

Séance du 25 octobre

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi sur les récidivistes.

M. l'amiral Jauréguiberry. — Je crois qu'une loi qui nous débarrasserait dans une certaine mesure des récidivistes, en envoyant au loin pour s'y régénérer par une nouvelle vie, ceux qui manifestent des sentiments de repentir et un désir d'amendement, est désirable et nécessaire.

J'ai donné des preuves de ces dispositions en 1882, lors de mon passage aux affaires.

Mais j'estime qu'il faut qu'une pareille loi soit dépourvue de tout caractère arbitraire, qu'elle puisse être appliquée sans trop de difficultés, et qu'elle n'entraîne pas de dépenses hors de proportion avec le but à atteindre. Or, les mesures qu'on nous propose répondent-elles à ces desiderata ? Je ne le pense pas.

En premier lieu, la loi n'a-t-elle aucun caractère arbitraire ?

La relégation est de droit. Les juges sont obligés de la prononcer, quelques soient le caractère et les antécédents de ceux qui seront traduits devant eux. Cette disposition a été vivement critiquée par la Chambre des députés. On a cité des exemples pour démontrer qu'un homme a subi plusieurs condamnations n'est pas toujours un criminel d'habitude, un incorrigible avéré.

Ces critiques me paraissent fondées.

Si nous parlons du climat des colonies désignées pour recevoir les récidivistes, d'autres critiques se présentent.

Dans ces colonies, l'air, la lumière ne manquent pas et cependant le travailleur européen s'y acclimaté difficilement.

Cette loi doit être combinée de manière à ce qu'elle puisse moraliser le criminel par le travail et par une nouvelle éducation. C'est là le seul droit de la société ; éloigner ces malfaiteurs de la société pour s'efforcer de les améliorer, mais non pour les condamner à une mort certaine, prématurée et précédée d'une agonie épouvantable.

M. de Larenty. — Je ne veux pas contester ni amoindrir les difficultés, mais on peut mettre les

colons à l'abri des fièvres en plaçant les établissements sur les points sains et en ne permettant jamais aux colons de passer les nuits sur les lieux du travail. C'est le seul moyen d'éviter les fièvres et d'épargner la vie des hommes, cela est facile avec le moyen de transport dont on dispose aujourd'hui.

M. de Verninac rapporteur. — Il faut qu'il soit tenu compte des conditions antérieures, de antécédents, de la répétition des faits, de tout ce qui établit que le mal est incurable et que la société n'a pas d'autre moyen de se défendre que la relégation.

C'est pour cela qu'il faut qu'elle soit obligatoire L'article 1^{er} constitue la disposition principale essentielle de la loi.

Toutes les autres dispositions ne sont qu'accessoire, ne touchent qu'aux détails d'exécution et quand nous les discuterons, nous verrons si elles peuvent être modifiées. Nous pourrions discuter sous l'article 4 si le criterium d'incorrigibilité n'est pas susceptible de corrections.

Là les divergences d'opinion pourront se faire jour. Mais il faut que ce criterium existe et qu'il soit placé dans l'article premier de la loi.

J'espère que le Sénat n'hésitera point à se prononcer en sa faveur. (Vive approbation.)

M. le Président. — La discussion générale est close.

« Article premier. — Les récidivistes, malfaiteurs d'habitude qui auront encouru les condamnations spécifiées à l'article 4 de la présente loi seront à l'expiration de leur peine, relégués à perpétuité sur le territoire des colonies ou possessions françaises qui seront déterminées par le règlement d'administration publique prévu par l'article 19 ci-après. »

M. Albert Grévy. — Combat l'article premier.

M. Waileck-Rousseau, ministre de l'intérieur. — J'ai dit que tout le projet de loi était dans cette disposition de l'article premier.

Le gouvernement attache une importance capitale à cette disposition qui est toute la loi.

L'article 1^{er} est adopté, par 141 voix contre 88.

Les autres articles sont successivement adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 octobre.

M. Cunéo d'Ornano. — Il y a un an, quelques-uns de mes collègues et moi avons déposé une proposition de résolution tendant à la mise en accusation du ministre, pour avoir engagé la guerre sans l'assentiment préalable du Parlement et par conséquent contrairement à la Constitution. Je demande que notre projet de résolution soit renvoyé à la commission du Tonkin.

Cette proposition est repoussée.

M. Cunéo d'Ornano. — Je dépose alors une demande d'interpellation.

M. le président. — L'interpellation de M. Cunéo d'Ornano est ainsi conçue : « Je demande à interjeter le gouvernement sur la violation de la Constitution en ce qui concerne la guerre entreprise contre la Chine, sans le consentement du Parlement. »

L. le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, sera interrogé sur la fixation du jour de la discussion.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Benjamin Raspail sur les circulaires des compagnies de chemins de fer interdisant à leurs employés de faire partie de conseils électifs.

La Chambre invite M. le ministre des travaux publics à prendre les mesures nécessaires pour assurer à tous les employés de chemins de fer le libre exercice de leurs droits. »

M. Raynal, ministre des travaux publics. — En matière de personnel, l'Etat ne peut intervenir vis-à-vis des compagnies. Chaque fois qu'elles croient que l'intérêt du service ou même de la compagnie exige elle ou telle mesure, elles peuvent la prendre.

J'ai pris, de mon côté, toutes les mesures qui étaient en mon pouvoir pour faciliter aux agents l'exercice de leurs droits civiques.

Si la Chambre déclarait que le gouvernement a le devoir de faire ses efforts pour assurer le libre exercice des fonctions publiques, je serais heureux qu'un tel ordre du jour fut voté. Il indiquerait ce que revendique la Chambre.

Après quelques observations de MM. de Janzé

et Emile Brousse, la Chambre adopte, par 290 voix contre 4, l'ordre du jour suivant, déposé par M. Langlois et adopté par le gouvernement : « La Chambre, fermement résolue à assurer aux employés des chemins de fer le libre exercice de leurs droits civiques, et confiante dans les déclarations du ministre des travaux publics, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les projets et propositions de loi concernant la caisse des retraites pour la vieillesse.

M. Martin Nadaud propose un amendement qui date de 1860, et qui, à cette époque, était signé par des hommes comme MM. Lestiboudis, Cunin-Gridaine, Kolb-Bernard, Carbonel et autres.

Je demande que les versements faits pour constituer les pensions soient obligatoires pour les ouvriers employés dans les manufactures et usines contenant plus de vingt ouvriers. Ces versements seront égaux au prélèvement fait sur le salaire des ouvriers.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Paris, 27 octobre.

Le Sénat chôme. Il y a séance à la Chambre des députés, séance insignifiante d'ailleurs. On dirait que le Parlement se recueille pour les deux grandes fêtes de 1885.

A la Chambre on aborde la discussion du projet de loi sur les caisses de retraite pour la vieillesse.

M. Chevandier a combattu le projet de loi et regretté de ne pouvoir s'y associer. Il ne croit pas que l'Etat puisse se substituer à l'initiative particulière en matière de caisses de retraites.

Ce n'est point là l'opinion du rapporteur, M. Hippolyte Maze. Ce dernier estime qu'en effet, dans un pays organisé démocratiquement, l'Etat ne doit point se désintéresser des questions ouvrières. L'Etat doit, selon M. Maze, indiquer aux ouvriers un placement sûr ; or, il n'en est point de meilleur que la rente viagère.

Il faut restreindre la misère. Or, on atteindra ce but en transformant la caisse des retraites.

On passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 5 ont été adoptés sans débat. Parlant sur l'article 6, qui fixe à 600 francs le maximum des sommes déposées, M. Tirard, mi-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(38)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

— Si j'ai bien compris vos paroles tout à l'heure, vous vous ennuyez ici ?

— Si je m'ennuie ! Dites, Madame que je suis malheureux à en mourir.

— Voulez-vous quitter le Bas-Meudon ?

— Eh ! vous le savez bien, Madame, je ne peux pas m'en aller sans avoir loué ma maison.

— Qu'à cela ne tienne. Je la loue, moi.

— Vous ?

— Combien demandez-vous ?

— Quinze cents francs pour l'année.

— J'accepte. De plus, voici ce que je vous propose : j'ai quelque part une propriété qui a perdu les deux tiers de sa valeur à ne pas être surveillée. Voulez-vous en devenir le régisseur ?

— Moi...

— Vous aurez le logement, un chalet charmant, donnant sur la Loire...

— Ah !...

Ce monosyllabe trahissait la pensée intime du bon Josias. Puisque la place qu'on lui proposait était près de la Loire, il pourrait pêcher. A me-

sure qu'il entrevoyait la possibilité de quitter le Bas-Meudon, devenu un enfer pour lui, ses instincts de pêcheur reprenaient le dessus.

— Je continue, reprit l'étrangère. Vous aurez donc le logement, le bois bien entendu, le rapport des potagers, plus douze cents francs par an et une provision de cent cinquante francs que je vais vous compter immédiatement pour vos frais de voyage.

Jamais dans ses rêves les plus hauts de fortune, Honoré Josias n'avait ambitionné pareille chose. Il croyait rêver.

— Oh ! Madame, balbutia-t-il, ce n'est pas possible tout cela, vous ne voudriez pas vous moquer à ce point d'un brave homme.

— Je ne me moque pas de vous, je maintiens la proposition que je vous fais. Seulement j'ajoute une condition.

— Ah !

— Rassurez-vous ; elle est peu importante. Cette condition est que vous partiez pour votre poste ce soir même, et que vous quittiez le Bas-Meudon d'ici une heure.

— Une heure ?

— Oui ; je veux emménager demain.

— Mais, mes lignes, mes vêtements.

— Mettez dans une valise les objets qui vous seront nécessaires pour votre voyage. Je me charge de vous envoyer tout le reste.

En vérité, ce qui lui arrivait là était si extraordinaire qu'Honoré Josias aurait pu se croire victime d'une plaisanterie, si la dame, tirant un porte-monnaie de sa poche, ne lui eût tendu sept pièces d'or. Ce n'était pas une plaisanterie. Il fallait être fou pour hésiter. Or, Honoré Josias

était pas fou. N'oublions pas, d'ailleurs, son profond contentement de quitter ce pays où on avait rendu si malheureux.

— Attendez-moi un instant, je vous prie, Madame, dit-il ; je reviens.

L'inconnue s'approcha de la fenêtre. La nuit était enue, une nuit magnifique. Le ciel était étincellant, des myriades d'étoiles se miraient dans eau de la Seine. Elle, enfoncée dans sa préoccupation ne regardait que ce point de l'île où la arche s'était arrêtée. Elle resta ainsi pendant un quart d'heure. Quand le pêcheur revint, il la trouva debout devant la fenêtre.

— Je suis prêt, Madame, prononça-t-il allègrement.

Au même instant, un coupé courant sur le long de la berge s'arrêtait au bord de l'eau. A travers cette nuit d'été si claire, et comme lumineuse, la lame aperçut la tête de celui qui était à l'intérieur et qui se penchait pour demander un renseignement sans doute.

— Lui ! murmura-t-elle.

Après une seconde d'hésitation, elle entra dans rapidement le pêcheur vers la porte de derrière.

— Nous allons manquer le train de Paris. Ajouta la visiteuse comme pour expliquer sa précipitation subite, dépêchons-nous.

Ils disparurent dans la nuit.

C'était Loïc de Maudreuil qui se trouvait dans le coupé. Le cheval convert d'écume piaffait avec impatience. Après l'avoir fait venir si rapidement de Paris, pourquoi son maître l'arrêtait-il

brusquement ?

— Eh ! mon enfant ! cria-t-il par la portière à un petit garçon assis sur l'herbe.

Ce petit garçon, à la mine futée et intelligente comme tous ceux de la banlieue de Paris, s'approcha poliment du coupé en tenant sa casquette à la main.

— Mon enfant, reprit le baron, pouvez-vous m'indiquer la maison de M. Honoré Josias ?

— Je vais vous y conduire.

— Attendez-moi là, Guillaume, ordonna Loïc à son cocher.

Puis, descendant de voiture, il suivit l'enfant. Celui-ci était déjà devant la grille de fer peinte en vert, et secouait la chaîne de la cloche.

— Etes-vous sûr que M. Josias soit chez lui ? demanda de nouveau Loïc.

— Oui, Monsieur. Je l'ai vu rentrer.

— Il n'a pas une seule lumière dans l'appartement, pourtant.

— M. Josias se lève de bonne heure pour la pêche. Il doit être déjà couché.

Cependant l'enfant continuait à sonner, et, naturellement personne ne répondait.

— Attendez, Monsieur, reprit-il, je vais faire le tour de la maison.

Il revint presque aussitôt. L'autre porte était fermée à clef. Soudain, la fenêtre d'une maison voisine s'ouvrit au tapage que faisait la cloche : — Vous pourriez sonner longtemps, allez Monsieur, cria un homme qui parut en manches de chemise. — Pourquoi je vous prie ? — Parce que M. Josias n'est pas chez lui. Je

nistre des finances a expliqué pourquoi l'on avait dû revenir aux taux d'intérêt de 5 0/0. Cependant la situation a changé, l'Etat est en perte de 85 millions environ pour 134,000 déposants. Il faudrait donc reprendre le taux de 4 1/2 0/0 qui serait un taux de faveur.

M. Maze, rapporteur. — Le projet du gouvernement adopte les chiffres de 1,200 et de 2,400. Cette limite est insuffisante.

M. le ministre des finances — La question du chiffre des rentes est étroitement liée à celle du taux de l'intérêt. Il aurait mieux valu discuter l'article 12, relatif au maximum.

On pourrait encore ajourner le vote de l'article 6 jusqu'à la discussion de l'article 12.

La Chambre, consultée, décide que le vote sera réservé, et met à l'ordre du jour la proposition relative aux certificats d'études, après le projet du code d'instruction criminelle.

Informations

Nous trouvons dans la *Patrie* l'information suivante :

M. le président de la République vient d'avoir un long entretien avec M. Brisson. Il déclare que tous les renseignements qui lui étaient transmis l'obligeaient à considérer comme probable, au moins possible, la retraite du cabinet. Or, dans la situation actuelle, le pouvoir ne peut pas rester vacant; il faut qu'un nouveau ministre succède immédiatement à celui qui s'en ira.

Dans ces conditions, M. Grévy croit devoir prendre ses précautions et s'assurer, dès maintenant, le concours éventuel d'hommes désignés pour recueillir la succession de M. Ferry. M. Brisson est le plus indiqué. Serait-il prêt, le cas échéant, à accepter le pouvoir qui lui sera certainement offert officiellement ?

M. Brisson, pris de court, a répondu qu'il ne s'attendait pas à une communication de ce genre; que rien ne pressait, le débat sur le Tonkin ne devant s'ouvrir que vers le 10 novembre; qu'il avait besoin de consulter ses amis et de réfléchir.

M. Grévy a répondu qu'il avait précisément voulu lui donner le temps de se préparer et qu'il avait cru pouvoir compter sur son patriotisme.

M. Brisson, pour la première fois, n'a pas titué un ministère.

Angleterre. — A Londres, il y a eu lundi une grande manifestation à St-James-Parck de cent mille assistants; des résolutions tendant à l'abolition de la Chambre des lords ont été prises.

Déroute des Chinois au Tonkin. — Les dernières troupes chinoises, qui étaient encore retranchées devant Cho, sont parties et ont abandonné leurs positions fortifiées.

La Compagnie P.-L.-M. vient de se voir forcée de congédier une partie du personnel de la gare de Lons-le-Saulnier. Cette mesure n'est, hélas que trop motivée.

L'ai vu passer, il y a dix minutes à peu près; il était accompagné d'une dame et se rendait à la gare.

Loïc n'attachait pas d'abord la moindre importance à ce fait.

— A quelle heure trouverais-je le plus facilement M. Josias, demanda-t-il.

— Euh ! je ne sais guère.

— Le matin ?

— Non, il est à la pêche, et il y reste toute la journée. Il vaudrait mieux que vous vinssiez à l'heure son dîner.

— Bon. Voulez-vous dire à M. Josias que je serai ici demain soir. J'ai à l'entretenir d'une affaire importante.

— Très-bien, Monsieur.

Le baron de Maudreuil remonta dans son coupé et repartit pour Paris. Il trouva André Darcourt et Blanche qui l'attendaient. Son beau-frère et sa sœur faisaient tranquillement de la musique. On n'aurait jamais cru à voir l'intérieur paisible de cette famille, qu'il y avait eu dans la journée une explication si longue et si pénible.

— Où as-tu donc été ce soir ? demanda indifféremment Blanche à son frère.

— A Saint-Mandé, répliqua Loïc, voir un ancien condisciple.

Pourquoi mentait-il à sa sœur ?

Loïc ne resta qu'un instant rue de Lisbonne. Il avait hâte de retourner auprès de Jeanne Simon, de lui prouver que le récit de sa vie n'avait pas diminué l'amour immense qu'il ressentait pour elle. Elle l'attendait, dans la villa de Saint-James, très-émue et toute tremblante. Quand elle l'aperçut, elle se jeta dans les bras de son amant

Voici d'ailleurs les chiffres qui se passent de commentaires :

La gare de Lons-le-Saulnier, qui expédiait régulièrement 80,000 kilogrammes de marchandises par jour, en est arrivée à n'expédier que 20,000 kilogrammes, soit une diminution de 60,000 kilogrammes par jour.

Chemins de fer de l'Etat. — Il paraît que M. Cavaignac a trouvé une économie possible à réaliser : il s'agit de supprimer les conseils d'administration des chemins de fer de l'Etat.

Il faut servir l'humanité et la Patrie

Quand Dieu vous fait la grâce de vous donner un enfant, il vous charge avant tout d'en faire un homme. Vous lui donnerez ensuite un métier parce qu'il le faut, mais songez bien, comprenez bien que plus vous aurez développé en lui les qualités de l'homme, plus il sera propre à acquiescer une habileté particulière dans sa profession, et à y trouver le bonheur. N'imitiez pas Lackir des contes arabes qui s'arrachait l'œil gauche dans l'espoir de fortifier son œil droit. De même que l'éducation doit fortifier le corps, l'esprit, la volonté, tout l'homme, elle ne doit négliger aucune des facultés de l'esprit, ni celles qui observent, ni celles qui raisonnent, ni celles qui inventent.

Les générations que nous avons à former auront une tâche plus rude que celle de leurs pères; elles se heurteront à des difficultés qui sont énormes aujourd'hui, et qui grandissent chaque jour sous nos yeux. Je sais bien que nous sommes nés à peu de distance des âges de sang, et que nous avons connu nous-mêmes à plusieurs reprises les lottes fratricides; mais il y avait encore au milieu de nous des débris sages d'un monde détruit; il y avait des croyances qui semblaient indestructibles; il y avait des résignations, des fidélités que nos fils ne trouveront plus.

La grandeur des périls sera pour eux dans l'immensité des problèmes. Nous ne leaurons pas suffisamment armés en leur doant la science. Il faut qu'ils sentent grandement, qu'ils aient une idée de l'éternité dans leur devoir. S'ils sortent sceptiques de nos mains, ils se sentent comme des victimes destinées pour le sacrifice.

Ils auront besoin d'être des hommes et les que des hommes, pour remettre de l'ordre dans les ruines que nous avons accumulées. Faites-les savants, j'y consens, je le veux; mais faites-les croyants et vaillants. Eclairiez-les, mis en flamme-les. Qu'ils sachent que la vie leur est donnée pour aimer, pour servir l'humanité et la patrie, et accomplir le devoir, à tous risques et à tous prix, sous l'œil de Dieu.

Jules SIMON.

avec une passion telle que Loïc tressaillit. Comme il fallait qu'elle eût eu peur de le perdre ! Elle lui adressa la même question que Blanche.

— Où as-tu donc été ce soir ?

— A Saint-Mandé, répondit-il pour la seconde fois, non sans embarras.

Pourquoi mentait-il à sa maîtresse ?

Il mentait à sa sœur, à sa maîtresse, parce que son opinion avait changé depuis la veille, il était convaincu que toutes les deux l'avaient trompé : Jeanne, dans un but intéressé; Blanche, pour venir au secours de Jeanne. La cantatrice avait un peu peur de perdre l'amour de Loïc, et elle voulait li cacher le crime de son père, ne faisant de lui qu'un complice de second ordre.

Au contraire dans la conviction du baron, Hilarion Gentil était le coupable.

Blanche, de son côté, adorait son frère; elle s'était dit, sans doute, que perdre sa maîtresse serait un désespoir pour lui, et elle avait aidé Jeanne dans son pieux mensonge.

Loïc se défiait de tous, de son beau-frère comme de sa sœur, de sa maîtresse comme de ses amis. Son intelligence très-vive, surexcitée encore par les difficultés inouïes de sa recherche, avait la juste prescience de la vérité. Il devinait que tout le monde était ligué contre lui pour l'induire en erreur : André Darcourt, Blanche, Jeanne, Marius Roussin et Richard Malvern.

Le jeune homme ne pouvait pas en vouloir aux siens, n'était-ce pas leur affection même pour lui qui les portait à agir ainsi ? Mais, comme il était possédé d'un âpre désir de justice, comme il pensait toujours à ce père, si tendrement aimé, qui dormait dans la tombe sans avoir eu de vengeur

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Mercrès, 27 Octobre.

Les obsèques de M. Dojol ont eu lieu dimanche au milieu d'une foule nombreuse et attristée. Toute la population de Mercrès, beaucoup d'amis de Cahors et des environs, MM. Brugalières et Pierre Dufour, conseillers généraux, le docteur Rey, le colonel Tarayre, M. Pouzet, ancien directeur, tout le personnel du lycée ayant à sa tête l'inspecteur d'Académie et le Proviseur, MM. Arnault, juge, le docteur Clary, et beaucoup d'autres personnalités départementales.

Après le service funèbre auquel a assisté Mgr Gimardias, accompagné de M. Verdier, son vicaire général, le corps a été porté dans le cimetière, où M. Baudel, proviseur du Lycée, ancien élève du défunt, a prononcé l'allocution suivante qui a profondément ému l'assistance :

Messieurs,

Il y a quelques jours à peine, l'homme de bien dont nous pleurons la perte, envoyait au nouveau proviseur de Cahors, son ancien élève, une lettre d'affectueuse bienvenue. Et maintenant, par un fatal retour, au lieu d'un doux au revoir, c'est un triste et suprême adieu que le disciple reconnaissant adresse à son maître vénéré.

N'attendez pas de moi un éloge funèbre. Quand un homme a vécu comme celui qui nous quitte, une longue vie de probité, d'honneur et de travail, le simple récit de son existence suffit à le louer.

Né à Mercrès en 1815, Jean-Louis-Général Dujol débuta le 9 décembre 1836 comme maître d'études au collège d'Auch. Trois ans après en 1839, il fut nommé maître élémentaire au collège royal de Cahors, où il devint successivement professeur de physique et censeur des études. C'est là que nous l'avons connu, et que nous avons pu apprécier ses qualités d'administrateur, la vigilance, l'exactitude, le soin des détails, l'indulgent fermeté, l'amour ardent de l'enfance et surtout cette rare bienveillance qui le faisait aimer de tous. De Cahors, il fut envoyé à Pau et à Marseille où vit toujours son souvenir.

Appelé à la tête du difficile Lycée de Saint-Louis, il le dirigea avec tant de succès qu'il y obtint en 1864, après 27 ans de services, la croix de la Légion d'honneur. Alger le vit ensuite inaugurer le nouveau Lycée et établir dans cette grande Maison ces fortes traditions de travail qui subsistent encore. Frappé dans ses plus chères affections, il demanda à rentrer en France. On lui confia le Lycée d'Angoulême, et là, durant dix années, il a montré comment à force de dévouement et de droiture, on peut élever un établissement à un degré de prospérité inouïe.

D'un esprit juste et ferme, d'une bonté inépuisable, d'une activité sans bornes, Dujol a été un de nos meilleurs administrateurs, un proviseur modèle, comme me le disait un jour un Inspecteur d'Académie qui avait été son collaborateur.

il s'était résolu à faire seul les recherches pour convaincre d'imposture ceux-là mêmes qu'il aimait tant. Quand il aurait réuni les preuves matérielles de la culpabilité d'Hilarion, il le livrerait à la justice, dit Jeanne en mourir.

Le lendemain soir il retourna au Bas-Meudon, ainsi que la veille, la maison d'Honoré Josias était fermée, mais, sur le seuil de la porte, il aperçut le voisin qui l'avait renseigné.

— Monsieur, dit celui-ci, je n'ai pas pu faire votre commission, Honoré Josias n'est pas revenu.

— Ah !

— Et j'ai même appris qu'il ne reviendrait pas.

— Comment le savez-vous ?

— Il a écrit aujourd'hui que, puisqu'on lui faisait des misères, rapport à affaire du crime, il quittait le pays. Une dame de ses parentes, sans doute, quoique bien huppée, est venue le chercher hier soir, ils sont partis ensemble. Ce matin, des employés d'une maison de déménagements ont emballé ses meubles et ses vêtements.

Il n'y avait pas à s'y tromper. On voulait épaissir l'ombre. Cette dame bien huppée, Loïc la devinait, c'était Jeanne ou Blanche continuant leur œuvre; comme il s'applaudissait maintenant d'avoir été discret.

Ce n'était qu'un échec relatif.

— Où a-t-il M. Josias ? demanda-t-il encore. On ne sait pas ?

— Non, Monsieur.

— Il a donc caché son domicile présent ?

— En effet. Il prétend dans sa lettre qu'on l'a rendu très-malheureux ici et qu'il ne veut pas qu'on vienne le tourmenter encore là où il se ser

Pendant plus de quarante ans, il a voué sa vie à la jeunesse, et quand sonna l'heure de la retraite, dans ce Mercrès qu'il revoit avec tant de plaisir, dans cette vieille demeure qu'il avait embellie, près de cette fille adorée dont l'inquiète et attentive tendresse a soutenu ses vieux jours, heureux des succès d'un fils qui porte dignement le nom paternel, il aimait à retrouver ses amis, à rappeler ses souvenirs, à parler des hommes et des choses de cette Université qu'il avait si longtemps et si fidèlement servie.

Aussi, au nom de ses Collègues, au nom de ses anciens élèves, au nom de ce Lycée de Cahors qu'il affectionnait et dont le personnel tout entier se presse autour de son cercueil, je viens apporter à sa famille si cruellement éprouvée nos consolations malheureusement impuissantes, et payer à sa chère mémoire un légitime tribut de reconnaissance et de douleur.

Et s'il m'est permis de parler en mon nom, ô Vous qui avez dirigé mes premiers pas, digne et vénéré maître, entendez mes derniers adieux. Je voyais en vous un guide fidèle, je m'attendais à recevoir de votre bouche et de votre cœur des encouragements et des conseils, je ne pourrai désormais que m'efforcer de suivre votre exemple; heureux si, comme vous, à la fin d'une carrière consacrée au seul devoir, je ne laisse après moi que des amis et des regrets.

LYCÉE DE CAHORS

Congés de la Toussaint. — Par décision de M. le Recteur, les élèves du Lycée de Cahors sortiront le vendredi 31 octobre après la classe du soir, et rentreront le dimanche 2 novembre, à l'heure habituelle.

Les instituteurs du Lot

à l'Exposition de Géographie de Toulouse. (Suite).

Quelques instituteurs ne tirent pas tout le parti possible des ressources qu'ils ont ou peuvent avoir entre les mains. Tous ont des notions, au moins élémentaires, de géométrie et d'arpentage; tous savent opérer sur le terrain et lever un plan. Pourquoi donc ne les voit-on pas plus souvent appliquer ces précieuses données à l'enseignement de leurs écoles? Pourquoi, la plupart du temps, les plans et les cartes envoyés aux expositions ne sont-ils pas autre chose que des spécimens de lavis, de dessin graphique, quelquefois même de calques plus ou moins habilement exécutés d'après tel ou tel modèle? Les meilleurs plans seraient, à nos yeux, ceux qu'on aurait levés, d'après des croquis, sur les lieux mêmes, présentant des difficultés d'autant plus grandes qu'on les attendue, soit pour la configuration des terrains, que les élèves seraient plus avancés; les meilleures cartes seraient celles qu'on aurait faites à main levée, d'abord au tableau noir, puis par le même procédé, sur le cahier de devoirs; celles qu'on voudrait soigner davantage, en vue d'une solennité, devraient être tout au moins la réduction ou l'amplification, d'après une échelle donnée, d'une carte ou d'une portion de cartes d'atlas. Rattaché ainsi à l'enseignement général de la géographie et de la topographie, le dessin des plans et des cartes ne serait plus, comme il l'est trop souvent, une œuvre à peu près exclusive des yeux et de la main; l'intelligence y aurait son compte, et c'est toujours là, encore une fois, qu'il faut viser.

Ces réflexions nous furent inspirées, non seulement par l'Exposition du Lot, de beaucoup la plus importante, mais aussi et surtout par les travaux scolaires venus de l'Académie tout entière. Ces critiques ne nous

retré.

Loïc était loin de perdre courage. Au contraire, il s'enhardissait dans son idée. Seulement elle n'était plus d'une exécution si facile. Il comptait auparavant aller droit à Josias, le seul, en réalité, qui eût vu l'assassin, et lui montrer la photographie d'Hilarion Gentil, en lui disant :

— Est-ce là l'assassin ?

Sa sœur ou Jeanne avait fait disparaître ce témoin unique. Qu'importait ? Lui, Loïc, saurait le retrouver. Il fut servi par un hasard bien curieux. Devant la grille de la maison, occupée naguère par le pêcheur, il aperçut un papier grisâtre à moitié enfoui dans l'herbe. Il se pencha et le prit.

C'était une carte, piétinée longtemps, qui avait dû tomber d'une poche. Elle était ainsi conçue :

PAULIN DURAND

GRANDE MAISON DE DÉMÉNAGEMENTS
3, rue Mauconseil, Paris.

On venait d'apprendre à Loïc que des ouvriers avaient, le matin même, vidé la maison d'Honoré Josias. Evidemment, les employés de la maison Paulin Durand pouvaient le renseigner.

Il était trop tard pour qu'il allât le jour même rue Mauconseil. Il résolut donc d'attendre au lendemain. Toujours fidèle à son système de discrétion, il n'eut garde de rien dire à Jeanne.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

empêchent pas de rendre justice à l'intérêt pédagogique de l'Exposition de notre département, et au zèle des instituteurs qui ont produit un ensemble de travaux aussi remarquables et aussi nombreux.

M. Baumier fit visiter en détail aux instituteurs toutes les parties de l'Exposition. Après cela, il fallut voir la ville et les monuments indiqués par M. le Recteur : les instituteurs de Toulouse — et nous les en remercions bien cordialement — se mirent, d'ailleurs, gracieusement à la disposition de nos compatriotes pour les guider dans leurs promenades et leur donner toutes les explications désirables. Aussi les deux journées passées à Toulouse furent-elles des plus agréables et des mieux remplies ; et lorsque le moment du départ fut arrivé, tous les instituteurs étaient visiblement satisfaits de ce voyage d'études qui fut en même temps un voyage d'agrément. Après avoir été à la peine pour organiser l'Exposition, c'était justice qu'ils fussent au plaisir lors du voyage de Toulouse, et à l'honneur le jour de la distribution des récompenses.

A. V.

Liste des récompenses

Médaille de vermeil aux instituteurs du Lot, pour l'ensemble de leur exposition.

Services rendus à l'Exposition géographique.

- 1^{re} Médaille d'argent (avec éloges). M. CAZES, inspecteur d'Académie du Lot.
- 2^e Médaille d'argent (avec éloges). M. BAUMIER, inspecteur primaire de la deuxième circonscription de Cahors.

Monographies communales.

- 1^{res} Médailles d'argent. MM. VIDAL, instituteur à Anglars-Juillac. BESSOU, instituteur à Mercuès. AILLET, instituteur aux Junies. TALAYSSAT, instituteur à Nuzéjols. LAGARDE, instituteur à Pontcirq. BARRIÉTY, instituteur à Albas. DELVIT, instituteur à Cabrerets. M^{me} NAVES, instit. libre à Catus (avec éloges). M. POUSSON, instituteur à Gigouzac.
- 2^{mes} Médailles d'argent. MM. MENEL, en religion frère Idilonien, à Puy-l'Évêque. SIMONIS, instituteur, à Pradines. BERTAL, instituteur à Boissières. REDOULES, instituteur à Mechmont. LAPORTE, instit. à Labastide-du-Vert. VIDAL, instituteur à Lherm.
- M^{me} A. CAUSSIL, (sœur Anselme) à Grézels.
- MM. REY, instituteur à Castelranc. FRAYSSI, instituteur à Montcuq. LESCURE, instituteur à Alviçnac. PUGNET, instituteur à Vaylats.

Médailles de bronze.

- MM. MARLAS, instituteur à Cahors. GALERIES, instituteur à Glanes. SOULIÉ, instituteur à Lamothe-Cassel. MÉZON, instituteur à Luzech. BLANIE, instituteur à Castelnaud-Mont. RIVALS, instituteur à Saint-Céré. CROS, instituteur à Durbans. COMBES, instituteur à Duravel.

(A suivre).

L'emprunt des communes.

Le budget de 1886 étant équilibré, pour le moins quant à présent, le ministre des finances a dû se préoccuper de faire face aux besoins des caisses des écoles et chemins vicinaux.

On sait que ces caisses doivent être alimentées en 1885, et jusqu'à concurrence de 40,000,000, par une émission d'obligations à court terme. Le gouvernement propose qu'une nouvelle combinaison soit appliquée à partir de 1886. Au lieu de distribuer aux communes des avances ou des fonds de subvention en capital, on leur attribuerait seulement des annuités représentant l'intérêt de ce capital. Les communes pourraient contracter des emprunts correspondant aux annuités allouées. L'intérêt serait calculé au taux de 4 0/0.

Appel de la classe de 1883.

L'appel des jeunes soldats de la classe de 1883 a été fixé au 19 décembre prochain.

L'ouverture des cours de Faculté de droit de Toulouse est fixée au mardi, 4 novembre 1884.

Le volontariat.

Nous empruntons au Progrès militaire, les appréciations suivantes sur le volontariat. Nous laissons à ce journal toute la responsabilité de ses assertions :

« L'élévation à 1,600 du nombre des points nécessaires pour l'admission des engagés conditionnels soumis à l'examen va permettre de réduire leur nombre à 4,500 environ. »

« C'est là une bonne mesure ; s'il en est temps encore, elle ne pourrait être mieux complétée que si le ministre invitait les commandants de corps d'armée à répartir les volontaires d'un an dans tous les régiments des diverses armes. Leur appel n'aurait lieu que deux ou trois jours avant celui des recrues ; ils seraient tout naturellement affectés aux pelotons des élèves caporaux et brigadiers. C'est le meilleur parti qu'on puisse tirer de l'institution. »

Le règlement de l'Ecole de Saint-Cyr

qui accompagne les lettres de nomination des élèves porte que le premier mois de la pension est

dû intégralement, quel que soit le jour de l'entrée.

Un père de famille écrit à ce sujet au Figaro que la lettre ministérielle qui lui annonce la réception de son fils, l'informe en même temps que le jour de son entrée a été fixé au 31 octobre, à deux heures.

De telle sorte que le seul repas que l'élève prendra ce mois-ci lui coûtera le prix du mois entier, c'est-à-dire cent vingt-cinq francs !

Les ventes judiciaires. — Le Journal officiel a promulgué la loi sur les ventes judiciaires d'immeubles dont nous avons publié le texte ces jours derniers.

Aux termes de l'article 6, les dispositions de cette loi ne pourront être appliquées qu'aux ventes judiciaires d'immeubles dont la poursuite ne serait pas commencée avant sa promulgation.

Une innovation utile. — L'administration des postes vient de faire installer, à côté de la boîte aux lettres de la recette principale, une boîte destinée aux journaux et imprimés.

Nous applaudissons à cette innovation d'une utilité incontestable, et qui ménagera du temps aux personnes obligées jusqu'à ce jour de passer aux guichets pour la remise de leurs envois de cette nature.

La dépréciation du blé. — Un de nos confrères signale ce fait topique au point de vue de la dépréciation du blé.

A l'un de nos derniers marchés, plusieurs sacs de blé trouvaient preneurs à 14 et 15 fr. les 80 kilos.

En présence de ces cours dérisoires, les propriétaires, plutôt que d'abandonner leurs marchandises à un prix si peu rémunérateur, ont préféré emporter leur froment et le donner en nourriture à la volaille.

A ce taux, le blé est meilleur marché que le maïs !

Un incident d'audience. — Il s'est produit à une des dernières audiences de la Cour d'assises de la Dordogne un incident assez original en particulier dans ses conséquences.

Un individu, nommé Merlbe, comparait devant le jury comme inculpé de deux vols. Le jury, après délibération, le reconnut coupable de l'un de ces deux vols. Mais à la lecture du verdict, le président s'aperçut d'une irrégularité. Le verdict avait été daté du 23, au lieu de l'être du 22. Le jury fut, en conséquence, invité à rentrer dans la salle de ses délibérations pour rectifier cette erreur. L'avocat, M^e de Lacrouzille, profita de cette circonstance pour faire remarquer aux jurés qu'ils restaient maîtres de leur verdict et qu'ils pouvaient encore y apporter telle modification qui leur plairait.

Les jurés se retirèrent et, au bout de quelques minutes, ils revinrent rapportant un verdict d'acquiescement pur et simple.

Il paraît que, dans le premier verdict, les voix s'étaient ainsi divisés : 7 pour la condamnation, et 5 pour l'acquiescement. Un des 7 jurés qui avait déposé un bulletin oui dans l'urne aura été, sans doute, ébranlé dans sa conviction par le dernier appel de M^e de Lacrouzille. Toujours est-il qu'un nouveau vote ayant eu lieu, les voix se sont réparties d'une façon égale : 6 voix pour la condamnation, et 6 voix pour l'acquiescement. Or, on sait qu'en cas de partage de voix, la prépondérance appartient à celles qui sont favorables à l'accusé. En conséquence, Merlbe a été mis en liberté. A quoi tiennent, cependant, les destinées d'un accusé en cour d'assises.

Dégradation militaire d'un réserviste.

Une parade militaire a attiré de nombreux curieux, samedi matin, au Grand-Cours, à Ronen. Il s'agissait d'un fait assez rare : la dégradation d'un réserviste. Cet homme, nommé Victor-Armand Hue, réserviste de la classe 1877, avait été condamné le 10 octobre courant, par le conseil de guerre, à dix ans de travaux publics et à la dégradation pour outrages par paroles, gestes et menaces à son supérieur pendant la période d'instruction. Le condamné a été amené à pied, au Grand-Cours, où toutes les troupes de la garnison avaient été convoquées. Comme il n'était pas en activité de service, il ne portait pas l'uniforme, mais seulement le costume de la prison : une sorte de vareuse boutonnée, un pantalon brun et un képi

noir, espèce de casquette à visière carrée. Il a entendu la lecture du jugement qui le déclare indigne de faire partie de l'armée, et, toujours entouré de la garde, il a passé devant le front des troupes qui portaient les armes. Deux gendarmes attendaient condamné ; il leur a été remis et, les menottes aux mains, conduit à la prison Bonne-Nouvelle. Il sera emmené à Marseille, pour de là être transféré en Algérie où il subira sa peine.

Le gibier et les chiens. — Le gibier diminue en France avec une rapidité singulière.

Il a beaucoup d'ennemis, comme le fait observer le XIX^e Siècle, outre l'ennemi loyal, le chasseur en règle.

Il y a d'abord le braconnier au fusil, qui n'est pas très dangereux. Le braconnier au fusil doit être poursuivi avec rigueur, parce que, trop aisément, il se double d'un assassin qui, se voyant pris, fait feu sur les gendarmes et les gardes. Mais il ne détruit pas beaucoup. Le destructeur, c'est le poseur de collets, qui observe avec une patience de Mohican la passée des lièvres et des lapins et les étrangle. Avec lui va le braconnier qui empoisonne les perdreaux à la noix vomique et le scélérate nocturne qui prend les faisans branchés au souffre. Encore ces voleurs ne sont-ils pas si malfaisants que les panneauteurs, qui dévastent une plaine en une nuit.

A ces ennemis du gibier, il faut joindre le plus grand de tous, peut-être, le chien errant. Tous les chiens, a dit Toussanel, sont des chiens de chasse. Ceci est absolument vrai. Les chiens avec qui on ne chasse pas chassent pour leur compte. Or, la loi veut qu'il n'y ait pas de chiens errants et qu'on taxe à dix francs les chiens qui ne sont pas des chiens de garde consignés à la maison.

Mais la loi n'est pas exécutée. Je sais tel village de trois ou quatre cents habitants où il y a cent-cinquante chiens, sans entraves, qui rôdent sans cesse dans les bois et les champs. Ils dévorent les couvées. Ces chiens, quand ils paient l'impôt, paient quarante sous. C'est que les maires fixent le tarif et règlent la catégorie où les chiens sont compris. Ils y mettent une faiblesse et une complaisance déplorables. Pour se faire bien venir de leurs électeurs, ils font des chiens de garde avec des chiens de chasse. Si l'on veut avoir du gibier, il faut réformer la loi.

Il y a aussi des mesures à prendre en ce qui concerne le poisson. Ces jours-ci, la pêche du saumon et de la truite va être défendue ; mais on tolérera le colportage et, grâce à cette tolérance, le dépeuplement de nos cours d'eau continuera de plus belle.

Le temps qu'il fera. — Voici, d'après Nick, quelle sera la physionomie probable du mois de novembre 1884 :

Le mois de novembre aura à peu près la même physionomie que le mois d'octobre, sur la France et sur les pays voisins ; c'est-à-dire un temps mixte, assez variable et humide, sur les zones du Nord et du Centre, principalement pendant la première quinzaine. Le temps sera plus stable sur la zone méridionale, notamment durant la seconde quinzaine, avec ciel assez souvent couvert ou brumeux, dans la matinée et éclaircies l'après-midi. Radiation solaire encore assez vive, été de la Saint-Martin. Variations brusques de température, particulièrement du 3 au 10 et du 15 au 26. Gelées blanches, coups de vent, giboulées ou ondées : 1^o vers les 1^{er} (?), 3, 5 ; 2^o vers les 6 (??), 9 ; 3^o vers les 12 (?), 14, 18 ; 4^o vers les 19 (?), 21, 25 ; 5^o vers les 27 (??), 30.

Le nombre des points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

Celles-ci retardent de un ou deux jours, suivant la latitude ou la longitude des localités.

Les dates mentionnées par nous s'appliquent au littoral de la Manche.

Avis aux gens de mer !

Pourquoi attendre et hésiter encore ? La santé est trop précieuse, ne perdez pas un instant. Depuis longtemps, je souffrais de cruelles douleurs d'estomac et d'une constipation invétérée, ayant employé vos Pilules Suisses, à 1 fr. 50 la boîte, j'ai éprouvé un immense soulagement ; je ne ressens plus aucune douleur. Vous pouvez compter sur moi, pour les recommander aux personnes souffrantes, ce sera leur rendre un grand service, et je vous autorise à publier cette lettre.

Alexandre BENOIT, préparateur des douanes.
A. Hertzog, Ph^o, 28, rue de Grammont, Paris.
La croix blanche sur fond rouge se trouve sur l'étiquette des véritables Pilules Suisses.

Dernières Nouvelles

Les révolutionnaires au Creuzot. — Des affiches manuscrites ont été apposées lundi sur les murs de Châlons, près de l'embarcadere du Creuzot, sur lesquelles on lisait : Aux armes châlonnaises ! il nous faut du pain et du travail ! à bas le gouvernement ! à bas la république !

A Madagascar. — Le Times publie la dépêche suivante de Durban :

Les opérations militaires sont complètement suspendues à Madagascar et l'amiral Miot est de retour de sa tournée dans le Nord. Le nombre des malades était considérable parmi les Français ; et l'état sanitaire paraît empirer.

Un droit de 20 pour cent a été imposé dans les ports de Madagascar sur le rhum de Maurice, tandis que celui de la Réunion n'est frappé que d'un droit de 10 0/0.

Les déserteurs de l'armée hova qui avaient été condamnés à être brûlés vifs ont été fusillés sur la demande des missionnaires.

Des canons et des munitions ont été débarqués sur la côte occidentale par le stamer *Nor-mandy* dans un port qui n'était pas surveillé par les Français.

Les prochaines élections. — Le bruit que les élections auront lieu vers le mois de mars ou d'avril s'accrédite de plus en plus, à condition toutefois que M. Jules Ferry ne soit pas renversé dans la discussion qui va s'ouvrir sur les crédits du Tonkin.

BOURSE. — Cours au 28 octobre.

3 0/0	78 40
3 0/0 amortissable (ancien)	79 70
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	104 00
4 1/2 0/0 1883	109 27 1/2

Dernier cours du 27 octobre.

Actions Orléans	1,302 50
Actions Lyon	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0	372 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	305 50
Obligations Lombardes (jouissance)	303 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	332 50

Faculté de Toulouse RENTRÉE DE MM. LES ÉTUDIANTS

M. Barbe, ancien étudiant, Directeur-propriétaire de l'Hôtel et Restaurant des Nations, rue de Rémusat, 32, a l'honneur d'informer MM. les Étudiants que, n'ayant pas de loyer à payer, ils trouveront dans son établissement une table excellente au prix de 60 francs par mois, service compris. — **Salons spéciaux. — Service à la carte.**

PROPRETÉ. — PRÉVENANCE. — CÉLÉRITÉ.

Une bonne action. — Un cultivateur des environs de Roubaix souffrait depuis plusieurs années, de douleurs d'estomac et d'irrégularité dans la circulation du sang. La cause réelle du mal semblait échapper à l'examen et les traitements divers subis par le malade n'avaient donné aucun résultat. Le mal s'aggravait chaque semaine, chaque jour même et sa vie était compromise. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, ayant appris ce cas désespéré, persuada au malade d'essayer la Tisane Américaine et les Pilules des Shakers. Plusieurs cures remarquables accomplies dans des cas semblables l'avaient convaincu de son efficacité. Et en effet, en peu de temps, le malade fut soulagé, les douleurs diminuèrent, puis disparurent et notre cultivateur put reprendre tous ses travaux, comme s'il n'avait jamais rien eu. (Prix : 4 fr. 50 la bouteille). La brochure relative à ce traitement se distribue gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT
PRÈS PUY-L'EVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez	30 »	150 »
Herbemont	30 »	180 »
Cuningham	30 »	
Riparia	30 »	80 »
Solonis	30 »	100 »
York Madeira	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.
Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

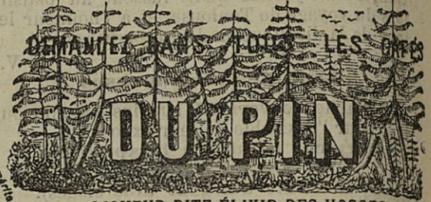
C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

91 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

LES RAMOS

Marchand tailleur

rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Cél-stins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

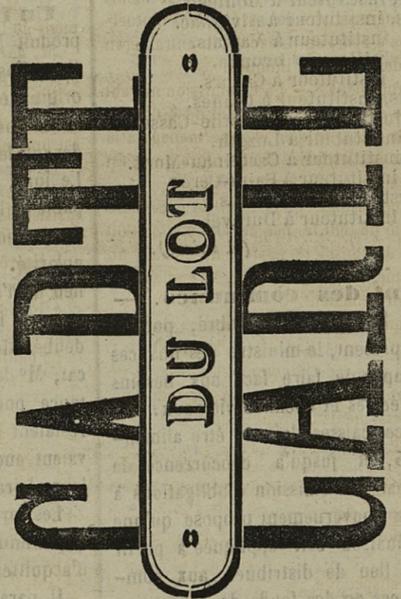
A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente au bureau du Journal.



En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. On envoie un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. L. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES